

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

PESSAC - Société SQLI - Création d'un centre national de services - Subvention de la Communauté Urbaine - Avenant à la Convention du 17/03/2009 - Décision - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2008/807, en date du 19 décembre 2008, le Conseil de Communauté a octroyé à la société SQLI une subvention d'un montant de 60 000 €, pour la période 2008/2010, afin de permettre la réalisation du projet de création d'un « centre de mutualisation » sur la commune de Pessac. Cette subvention a été votée en partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde.

La société SQLI, entreprise spécialisée dans la conception et la mise en œuvre de systèmes d'informations reposant sur les nouvelles technologies, dispose de 19 agences en France, dont une à Pessac.

En 2008, celle-ci a lancé le projet de la constitution d'un « centre de mutualisation » à vocation nationale développé par cette société sur la commune de Pessac.

C'est dans ce cadre que, la Communauté Urbaine a accordé une subvention de 60 000 € à la société SQLI.

Les modalités de règlement de la subvention ont été fixées par une convention, liant les différents partenaires, dont l'échéance est fixée au 17 mars 2012. Afin de prendre en compte les modifications liées au développement du projet, un avenant n°1 à la convention, a été pris, modifiant les articles 6, 7 et 10 de la convention.

Il convient de signaler que, la dite convention fixait un seuil de 60 création de postes permanents en CDI, entre mars 2008 et mars 2011. Cet objectif ne pouvait être atteint dans les limites imparties par la convention ce qui a conduit SQLI à demander une prorogation de la convention. Ce délai supplémentaire de quelques mois a permis à SQLI de dépasser l'objectif fixé, puisque ce sont 63 emplois en CDI qui ont été créés.

La prise de cet avenant, entérinant la prorogation de la convention passée entre la société SQLI et les collectivités territoriales partenaires du projet, dont la CUB, doit permettre le règlement du solde de la subvention votée par la Communauté Urbaine, soit 24 000 €.

Il est à noter que, le Vice-Président en charge du Développement Economique étant désormais Monsieur Nicolas Florian, celui-ci signera en sa qualité de Vice-Président, l'avenant n°1 qui est rédigé sous la signature de Monsieur Jean-Charles Bron.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté n°2008/80 7, en date du 19 décembre 2008,

VU la convention n°08011543, en date du 17 mars 2009,

VU l'avenant n°1 à la convention n°08011543, en date d u 7 novembre 2011,

VU la demande de prorogation de la société SQLI,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La société SQLI a réalisé le programme prévu aux termes de la convention du 17 mars 2009 et de l'avenant n°1 du 7 novembre 2011, notamment par la création de 63 emplois permanents, la demande de prorogation de la durée de la convention est jugée recevable afin de permettre le règlement du solde de la subvention,

DECIDE

Article 1 :

La présente délibération entérine la demande de prorogation de la convention du 17 mars 2009 et de l'avenant n°1, en date du 7 novembre 2011, afférant à cette convention.

Article 2 :

Un avenant n°1 modifiant les articles 6,7 et 10 de la convention est pris.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention du 17 mars 2009, ci-annexée, fixant les nouvelles modalités de la convention.

Article 4 :

La dépense inhérente au versement du solde de cette subvention sera imputée sur la ligne budgétaire suivante : 204, 20422, 900, BD00, DA0609.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUIN 2012**

PUBLIÉ LE : 22 JUIN 2012

M. NICOLAS FLORIAN